

Extrait du règlement des transports 2020-2021

Art 3.2 Principe de fonctionnement

Le service TPMR est un service de transport sur inscription et réservation, réalisé par la STAR, dédié aux personnes répondant obligatoirement à des conditions de handicap, qui ne peuvent accéder seules ou accompagnées au réseau de transport urbain (STAR) existant.

Ce service ne se substitue pas aux déplacements pris en charge par la Sécurité Sociale, le Département ou d'autres organismes, ainsi qu'aux déplacements nécessitant un accompagnement médicalisé durant le trajet.

Art 3.6 Conditions d'utilisation

Ce service ne se substitue pas à un service de taxi, ni à un véhicule sanitaire léger (VSL) ou à un service d'ambulance. C'est une offre complémentaire facultative au réseau de transport urbain de voyageurs de Roannais Agglomération. Il a pour vocation d'assurer les déplacements d'adresse à adresse (du domicile au lieu de destination, entre deux points des domaines public ou privé ouvert à la circulation automobile) des personnes dont le handicap définitif ou temporaire ne permet pas l'accès au réseau de transport classique.

Art 3.10.1 Respect des délais d'annulation

Si l'usager ne peut effectuer le déplacement programmé, il est tenu d'en informer le service réservations PMR par téléphone au 04.77.727.727 au plus tard une heure avant ce dernier en fonction des horaires d'ouverture du service de réservation ou la veille avant 19h (du lundi au samedi) pour le lendemain matin, ou avant 18 heures (le dimanche) pour un transport prévu lundi matin. Le respect de ces délais est essentiel à la bonne utilisation des transports publics. Les réservations et annulations des services sur réservation sont également possibles sur le site internet www.bus-star.com et l'application My Mobi au maximum 1 heure avant son déplacement. Les personnes souhaitant utiliser les réservations et annulations par internet et via l'application devront accepter les modalités de fonctionnement qui seront détaillées sur ce même site.

Art 3.11.1 Nature des prestations

Le service TPMR assure un transport « d'adresse à adresse » sur l'espace public ou privé ouvert à la circulation automobile. Les personnels ne sont pas habilités à quitter le domaine public, ni à pénétrer dans les domaines privés (domicile, cabinet médical...). Le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule. L'aide fournie ne peut en aucun cas se substituer aux prestations qui sont du ressort des personnels spécialisés. Seules les manipulations liées au matériel sont autorisées. Le conducteur n'est pas autorisé à effectuer des tâches autres que celles décrites ci-dessus. Le conducteur ne peut changer son itinéraire et ne peut faire de halte durant le parcours à la convenance du client.

Art 3.11.12 Accompagnement

Dans les cas d'accès difficile au domicile de la personne handicapée et/ou à mobilité réduite (accès impossible du véhicule), le conducteur ne peut pas accompagner la personne prise en charge. Il ne peut également pas laisser une ou des personnes dans le véhicule avec une sécurité optimale. L'usager devra être aidé par une personne valide et autonome de afin d'accéder au véhicule comme indiqué à l'article « 2.4.1 Bénéficiaires » du présent règlement.

Art 3.11.3 Sécurité et comportement à bord des véhicules

A bord du véhicule, les usagers doivent se conformer aux instructions de sécurité ; Le transport ne pourra être effectué en cas de refus du port de la ceinture de sécurité ; Le conducteur assure la fixation des fauteuils roulants par un dispositif de sécurité (4 points d'attache) ; Le conducteur ne peut arrêter le véhicule, que si les conditions de sécurité le permettent ; Il est interdit de fumer ou de vapoter, d'incommoder les autres voyageurs ou d'apporter un trouble à l'ordre public à l'intérieur d'un véhicule.

Retrouvez toutes nos informations :



50 rue Jean Jaurès
à Roanne



04 77 727 727



www.bus-star.com



star



Personne à **M**obilité **R**éduite



star
flexy

Le service de **trasports**
P.M.R sur reservation de
Roannais Agglomération



UN NOUVEAU RÉSEAU À PARTIR DU 30 AOÛT 2021
Partout, Pour tous, Simplement !

BUSSTARROANNE

04 77 727 727
BUS-STAR.COM

roannais
AGGLOMÉRATION
communauté d'avenir

Le Service TPMP dessert Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest, Commelle-Vernay est destiné aux personnes à mobilité réduite résidant dans une commune de Roannais Agglomération et qui ne peuvent pas prendre les bus du réseau urbains seules ou accompagnées.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Je constitue mon dossier avec :



- ◆ l'imprimé ci-joint complété,
- ◆ la photocopie de **ma carte d'invalidité à 80% ou de ma carte Mobilité Inclusion** portant la mention «invalidité». En cas d'invalidité temporaire : **un certificat médical indiquant la nature et la durée précise de mon invalidité**,
- ◆ la photocopie de **ma carte d'identité**,
- ◆ la photocopie d'un **justificatif de domicile de moins de 2 mois**.

Je retourne mon dossier complété à Point City ou à Star -Transdev Roanne. Un délai de traitement d'une semaine est à prévoir. Je reçois une confirmation d'inscription.

COMMENT RÉSERVER ?

Au 04 77 727 727

Je précise alors :

- mon nom, prénom,
- la date de mon transport,
- mes souhaits d'heures de départ et de retour,
- l'adresse précise de prise en charge et de destination,
- si je suis accompagné(e).

Réservations possibles toute l'année
(sauf jours fériés) :

Du lundi au samedi de 7h à 19h
(De 1 heure jusqu'à 1 mois avant le transport selon disponibilité des véhicules.)

Le dimanche de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 18h30 *sauf pour les réservations du jour même.*

Sur www.bus-star.com

Onglet « Faire une réservation »

Pour ma première connexion:

1. Je clique sur « s'inscrire »,
2. Je complète le formulaire,
3. Je me rends dans ma boîte mail pour activer mon compte à partir du mail qui vient de m'être envoyé,
4. Je peux effectuer ma réservation.

Réservation possible :

jusqu'à 1h avant le trajet et au plus tôt 1 mois à l'avance.

Avec l'appli gratuite

**My
Mobi**

Téléchargez l'appli My Mobi sur votre smartphone puis :

Pour ma première connexion:

1. Créer votre compte.
2. Effectuer votre réservation.
3. Un sms de confirmation vous sera envoyé e rends dans ma boîte mail pour activer mon compte à partir du mail qui vient de m'être envoyé.

Réservation possible :

jusqu'à 1h avant le trajet et au plus tôt 1 mois à l'avance.

COMMENT ACHETER MON TITRE DE TRANSPORT ?

■ **Après du conducteur**, directement à bord du véhicule

■ Sur mon smarthone avec **l'application Star by MyBus**.



**1,40€
le trajet**

Un accompagnateur peut voyager à titre gratuit si sa présence est indispensable et à été mentionnée lors de mon inscription. Dans l'autre cas, l'accompagnateur devra régler son titre de transport.

QUELS SONT LES HORAIRES POUR VOYAGER ?

Du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés)
de 8h00 à 19h00
(dernière prise en charge 18h45)

Je me rends à mon lieu de prise en charge 5 min avant l'horaire fixé.

**NOUVEAUX
HORAIRES**

COMMENT ANNULER SI BESOIN ?

- Par téléphone, au plus tard 1h avant le trajet en fonction des horaires d'ouverture du service de réservation ou la veille avant 19h (du lundi au samedi) pour le lendemain ou avant 18h (le dimanche) pour un transport le lundi matin.
- Par internet, jusqu'à 1h avant mon horaire de réservation
- Sur MyMobi, jusqu'à 1h avant mon horaire de réservation.

Hors délais je serai redevable du prix du déplacement et ne pourrai effectuer d'autres réservations.